

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : promulgation des décrets constatant le martyre et l'authenticité des miracles des vénérables J.G. Peboyre P. L.-M. Channelle ; *memorandum* du Saint-Siège aux puissances.— LE III^e DIMANCHE DE L'AVENT.— CHRONIQUE DIOCÉSAIN : circulaire de M. l'Ad-



SOMMAIRE

ministre du diocèse au clergé ; conférence par M. l'abbé Emard à la faculté des arts.— LES SOEURS GRISES. LETTRE DES EVÊQUES ANGLAIS AU SOUVERAIN PONTIFE.— LA QUESTION ROMAINE.— NOUVELLES RELIGIEUSES.— PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.]

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : L.-A.-D. MARÉCHAL, V. G., administrateur du diocèse.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
M. EUSEBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPOY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE,	16	DECEMBRE.	—Notre-Dame du Bon Conseil.
MARDI,	18	“	—Saint-Ambroise.
JEUDI,	20	“	—SS. Anges de Lachine.
SAMEDI,	22	“	—Le Jésus.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	16	DECEMBRE.	—3 ^E AVENT, 2 cl., sem., o. violets. <i>Annonce des Quatre-Temps et des Antiennes dûes des O.</i>
Lundi,	17	“	—De la férie, ornés violets.
Mardi,	18	“	—Expect. B. V. M., l. m., o. b.
Mercredi,	19	“	—4. T. De la férie, ornés violets.
Jeudi,	20	“	—De la férie, ornés violets.
Vendredi,	21	“	—4 T. S. THOMAS, Ap., d. 2 cl.,
Samedi,	22	“	—4 T. De la férie, ornés violets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

EGLISE METROPOLITAINE.— *Mardi* le 18, à 7 hrs P. M. ouverture de la retraite des hommes. Tous les jours suivants jusqu'à la veille de Noël, sermon et salut à 7 hrs du soir.

Dimanche 16.—Titulaire des églises paroissiales de Ste-Lucie et St-Constant.

ROME

Dimanche dernier, le souverain Pontife a promulgué, en présence des Êmes cardinaux et des prélats de la sacrée congrégation des Rites, les décrets constatant le martyre et l'authenticité des miracles du vénérable Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la congrégation de la Mission, martyrisé à Outchang, dans le vicariat de Hupé, en Chine, et du vénérable Pierre-Louis-Marie Chanel, prêtre de la société de Marie, premier martyr de l'Océanie.

Cependant la béatification de ces serviteurs de Dieu, annoncée d'abord pour la fin de l'année, est renvoyée au mois de mars, époque où elle aura lieu en même temps que celle du vénérable Ancina : l'examen de cette dernière cause n'étant pas encore terminé.

M. Antoine Fiat, supérieur général de la congrégation de la Mission, venu exprès de France, et le R. P. Claude Nicolet, procureur général des maristes, ont rendu de très profondes actions de grâces à Sa Sainteté.

Le Saint-Père alors s'est levé et a daigné leur répondre par le discours suivant :

“ Nous avons entendu avec une particulière satisfaction la lecture des deux décrets par lesquels vient d'être reconnu et affirmé le martyre des deux vénérables serviteurs de Dieu : Gabriel Perboyre et Pierre-Marie Chanel, l'un apôtre en Chine, et l'autre apôtre en Océanie.

“ Tous deux fils de congrégations religieuses françaises bien méritantes, ils sont une splendide gloire de notre siècle. Après avoir passé leur vie à répandre dans des régions lointaines, parmi les peuples barbares, la lumière de l'Évangile, ils ont eu le mérite de répandre courageusement, au milieu des plus cruels tourments, leur sang pour la foi.

“ Remercions Dieu qui, par un dessein spécial de sa providence, a permis si opportunément qu'à l'heure présente fussent proposés aux fidèles et aux ministres du sanctuaire, des modèles de si grandes vertus et de tant d'héroïsme.

“ Dans les graves périls et dans les difficiles épreuves auxquels est aujourd'hui exposée la profession catholique, ces exemples seront une excitation et un stimulant à soutenir pour la foi toutes sortes de pénibles labeurs et de sacrifices ; ils serviront à secouer la mollesse et la torpeur des pusillanimes, et à inculquer dans leurs cœurs cette inflexible constance et cet invincible courage que nos martyrs ont montrés.

“ Quant à Nous, ce Nous est une douce joie et une sainte allé-

grève, au milieu de Nos nombreuses angoisses et tribulations, de pouvoir élever aux honneurs des autels ces illustres héros et véritables champions de la foi. Et nous espérons que, admis dans la glorieuse phalange des bienheureux, ils seront au ciel nos médiateurs et nos intercesseurs auprès de Dieu, pour que la guerre atroce faite aujourd'hui à l'Eglise prenne fin, pour que les conseils des impies soient mis à néant, que les ennemis soient humiliés et confondus, et pour que des jours de tranquillité et de paix luisent de nouveau sur l'Eglise. ”

Après avoir donné sa bénédiction apostolique, Sa Sainteté a admis au baiser du pied les postulateurs et avocats de la cause, et beaucoup d'autres ecclésiastiques indigènes et étrangers présents à la promulgation, à laquelle assistait aussi S. Em. le cardinal Lavignani.

Toutes les puissances viennent de recevoir du Saint-Siège un *memorandum* faisant un solennel appel en faveur de la croisade antiesclavagiste et demandant aux puissances de se concerter pour seconder l'action et les progrès d'une œuvre aussi éminemment civilisatrice. Dans ce but, il leur est proposé de tenir un congrès international, où l'œuvre à poursuivre serait étudiée sous toutes ses faces et où l'on s'appliquerait particulièrement à rechercher les moyens pratiques les plus capables de la faire réussir.

Le gouvernement sectaire de l'Italie, après avoir usurpé tant de biens ecclésiastiques, ou en les incamérant, ou en les assujettissant à conversion, ou en grevant d'énormes impôts les corps ecclésiastiques, veut consommer une nouvelle spoliation.

Les confréries ou associations laïques ayant pour but de favoriser la piété, de concourir à la splendeur du culte et d'exercer la charité chrétienne, sont nombreuses en Italie, surtout dans les provinces du Midi, dans les anciens Etats de l'Eglise et notamment à Rome.

Il y a quelques années, le gouvernement avait institué une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur les biens des paroisses et des œuvres pies laïques, sous prétexte d'en réorganiser l'administration, mais en réalité, pour aboutir à les confisquer. Les divers projets présentés par cette commission n'ont pas été trouvés assez radicaux.

M. Crispi vient de proposer des mesures de police qui mettent les biens de confréries purement et simplement à la merci des délégués du pouvoir.

Le roi Humbert d'Italie aurait voulu marier son fils avec la princesse Clémentine, fille du roi des Belges. La reine de Por-

tugal, sœur d'Humbert, a fait tout exprès le voyage de Bruxelles. Mais sa démarche est demeurée sans succès. " On a compris à la cour, dit un journal belge, que cette union eût été une sanglante injure aux sentiments les plus intimes du peuple catholique, et la démarche de la reine de Portugal n'a pas eu le succès attendu. Félicitons-nous en pour le Pape, car cette union eût été une offense à son adresse, et même pour notre bonne princesse qui, même au point de vue humain, peut souhaiter mieux.

IIIe DIMANCHE DE L'AVENT

Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Rendez droits les chemins au Seigneur. ST JEAN, I, 23.

Quand, mes chers frères, des hommes se rendent dans quelque lieu, ils demandent toujours le chemin. Ils s'informent quel est le chemin le plus long et le plus court, le plus commode et le plus aisé. Ils agissent ainsi par rapport aux endroits vers lesquels ils se dirigent en ce monde. Nous devons tous aller au ciel ; au moins chacun de nous dit : j'espère que j'irai au ciel. Nous savons qu'il y a plusieurs endroits auxquels nous pouvons aller dans ce monde, et plusieurs chemins différents pour y aboutir. Il y a aussi plusieurs endroits au ciel, mais il n'y a qu'un chemin pour aboutir à ces endroits, même au dernier.

Quel est ce chemin ? Quelques-uns diront : c'est le bon chemin, ou le chemin de l'homme de bien. D'autres diront : c'est en accomplissant nos devoirs, en fréquentant notre église. D'autres encore diront : c'est en nous éloignant du péché mortel. Chacune de ces réponses est bonne, mais aucune ne montre le point important. La vraie réponse—celle que l'on doit donner la première—est que c'est le chemin de Dieu, le chemin du Seigneur. Oui, mes chers frères, voilà le vrai chemin, le seul et unique chemin, celui par lequel Notre-Seigneur Jésus-Christ a passé avant nous. Chaque pas qu'il a fait sur ce chemin a été marqué par le précieux sang de ses veines. C'est le chemin de la croix, du sacrifice, de la pénitence, de la mortification.

Prénonçons-nous tous ce chemin ? chacun de nous ici présent marche-t-il journellement et à toute heure dans ce chemin ? Il est presque inutile de faire cette question, car je sais que le grand nombre répondra : non ! c'est une bien triste vérité que beaucoup de gens, beaucoup même parmi les catholiques, ne suivent pas ce chemin.

Mais pourquoi en est-il ainsi ? Une raison, c'est parce que ces gens n'essayeront pas sincèrement et avec ardeur, de se pénétrer que c'est la seule condition pour qu'une âme puisse être sauvée. Car Notre-Seigneur déclare lui-même qu'à moins qu'un homme ne porte *journellement* sa croix et ne le suive, il ne peut être son disciple. Ces gens ne comprennent pas qu'il y a une nécessité absolue, une loi in-

variable, dans cette déclaration. Dieu l'a dit, et il ne se rétractera pas. Combien d'hommes rompent une affaire ou une transaction parce qu'elle leur ferait perdre sûrement leur argent. Combien d'hommes s'écartent d'un chemin parce qu'il les conduit sûrement à la mort. Ils sentent cette nécessité lorsque leurs biens ou leur vie peuvent être perdus ; mais ils ne voient pas ou ne comprennent pas la même nécessité quand leur âme et leur vie éternelle doivent être plus certainement perdues.

En outre, ils sont découragés parce que le chemin est rude et difficile. Montrez-moi un chemin dans la vie qui ne soit pas rude et difficile. Demandez au père, à la mère, au célibataire, à l'homme marié. Demandez au riche et au pauvre, au vieux et au jeune, à l'homme d'affaires actif, au paresseux. Tous font la même réponse : la vie est un chemin difficile quelle que soit la route que l'on prenne.

L'homme, alors, est réduit à la nécessité de la souffrance et de la mortification. La raison en est que tous les hommes sont soumis au péché et empoisonnés par le péché. Le seul remède est de nous saigner nous-mêmes pour être délivrés du poison. Tout le long de ce chemin nous trouvons le remède. Nous le trouvons dans une bonne confession, dans la pénitence et la mortification, dans le sacrement de l'autel, le corps et le sang de Jésus Christ qui est destiné à nourrir nos âmes et à agir contre le terrible poison.

Suivez en ligne droite le chemin du Seigneur. Ne soyez pas éfrayés par les troubles, les peines, les difficultés. Ces difficultés s'amointrissent graduellement. Elles s'usent, ou Dieu donne à l'âme la force et la patience : ce qui fait le même effet. Nous supportons alors aisément par la grâce de Dieu ce qui nous faisait tant souffrir tout d'abord.

A l'œuvre, alors, une bonne fois. Que vos âmes soient prêtes pour la sainte fête de Noël. Souvenez-vous que nous devons la célébrer comme un jour de Noël doit être célébré. La reconnaissance, l'amour, la fermeté chrétienne demandent que tous célèbrent le jour de naissance d'un Dieu de manière à le convaincre que tous se souviennent de lui et que tous l'honorent. Le moins qu'on puisse faire c'est de commencer à suivre en droite ligne le chemin du Seigneur en purifiant son âme de tout péché mortel et en faisant une bonne communion de Noël. Cette fête, vous le savez, est un temps, où des grâces nombreuses sont accordées aux âmes sincères. Ne manquez donc pas, pour le salut de votre âme, de célébrer la fête de Noël comme un bon catholique doit la célébrer.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Circulaire No 94 de M. l'Administrateur du diocèse de Montréal au clergé :

Archevêché de Montréal, 8 décembre 1888,

MES CHERS CONFRÈRES,

Sur la demande qui lui en a été faite par plusieurs évêques, (1), notre très Saint-Père le Pape a bien voulu accorder que, le 31 décembre courant, le très saint Sacrement soit exposé à l'adoration des fidèles dans les églises et chapelles de chaque diocèse, et qu'en sa divine présence le chapelet soit récité, et que l'on y chante le *Te Deum*, puis le *Tantum ergo* avec certaines oraisons, qui sont mentionnées dans le décret *Urbis et Orbis* du 1er novembre dernier. Je vous en transmets la traduction.

Une indulgence plénière est aussi accordée à tous les fidèles, aux conditions mentionnées dans ce décret.

Sa Sainteté désire que les catholiques du monde entier se réunissent auprès du saint Sacrement pour y rendre leurs actions de grâces au Seigneur, et " pour attirer sur tous les abondantes effusions de la miséricorde divine. "

L'Église a eu, cette année, un triomphe remarquable dans la personne du vicaire de Jésus-Christ. Bien que captif au Vatican, notre Père commun a vu tour à tour chaque nation venir s'incliner auprès de son trône, recevoir ses conseils salutaires; avec la force nécessaire pour combattre les bons combats en ces jours de lutte et d'angoisse que traverse le Siège apostolique. L'affluence a été immense. Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII a fixé l'attention de l'univers catholique. C'est pour terminer dignement les fêtes jubilaires que nous sommes tous convoqués à nous assembler en la présence du divin Sacrement. Nous y remercierons le Tout-Puissant pour les consolations qu'il a accordées au très Saint-Père pendant cette année, et nous prions avec ardeur le ciel de rendre au Siège apostolique la liberté à laquelle il a droit.

Vous voudrez donc bien exhorter les fidèles à venir en foule, le 31 courant, adorer le saint Sacrement; que vous exposerez dans les églises et chapelles du diocèse, pendant le nombre d'heures que vous jugerez convenable, soit dans

(1) Mgr l'archevêque de Montréal a été l'un des signataires de cette demande.

la matinée, soit dans l'après-midi ; vous les engagerez aussi à remplir les conditions voulues pour gagner l'Indulgence plénière attachée à ces saints exercices. Cette Indulgence est applicable aux âmes du Purgatoire.

Je profite de la circonstance pour vous présenter à tous mes souhaits les plus sincères d'une bonne et heureuse année pour vous et pour les fidèles, que vous dirigez dans les voies du salut. Que le bon Dieu vous accorde la continuation du zèle sacerdotal qui vous anime et qui fait votre force ; qu'il nous préserve tous de ses colères et de ses fléaux ; que la paix et l'union règnent au milieu de nous et au sein de nos populations.

Voilà les souhaits que je forme et que je prie le ciel de réaliser.

Nous continuerons, comme par le passé, à prier pour Monseigneur l'Archevêque, afin d'obtenir que son voyage soit heureux et profitable à son clergé et à son diocèse.

J'ai l'honneur d'être,

Mes chers confrères,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur

L.-D.-A. MARÉCHAL,

Vicaire général, Administrateur.

Suit le décret *Urbis et Orbis*, qui a paru déjà dans la *Semaine religieuse* du 24 novembre dernier.

Université Laval

FACULTÉ DES ARTS

Saint Grégoire le Grand (590-604)

(Résumé de la conférence de M. l'abbé J.-M. Emard)

Pour bien connaître saint Grégoire le Grand, il est nécessaire de le considérer comme *pontife*, et comme *prince*.

LE PONTIFE, élu malgré ses protestations, voit s'accroître aussitôt

l'affection et la confiance des peuples en apaisant, par ses prières, l'épouvantable fléau qui décimait la ville de Rome, au milieu de laquelle il exerce, pendant toute la durée de son règne, sa charge de pasteur, avec une charité et un zèle infatigables.

Exerçant, par toute l'Eglise, les droits de la suprématie spirituelle, il combat en Afrique, le schisme donatiste, et y établit dans toute sa force la dépendance hiérarchique. Il se fait le sauveur spirituel et temporel des paysans et des esclaves de Corse et de Sardaigne qu'il appelle à la foi, et qu'il protège contre les exactions tyranniques des fonctionnaires civils. Il convertit les Lombards, ces pires ennemis de la papauté ; affermit dans leur conversion les Visigoths d'Espagne, ramenés de l'erreur par l'exemple de leur roi. Il veille avec sollicitude à l'éducation chrétienne de la France, ou il s'applique à faire disparaître les superstitions, les abus et les désordres, et à faire pénétrer l'esprit de l'Evangile dans toutes les institutions. Il envoie dans la Grande-Bretagne retombée dans l'idolâtrie, des missionnaires de son choix, et voit se réaliser par la conversion de l'Angleterre, ce qui avait été le rêve et l'ambition de toute sa vie.

En Orient, il lutte avec courage et succès contre la tyrannie impériale et fait révoquer les lois contraires à la liberté de l'Eglise et de ses enfants ; il oblige un insurpateur à demander, au siège de Pierre la reconnaissance officielle de son élection, et oppose les excès de sa propre humilité à l'orgueil et à l'ambition jalouse de Jean le-Jeûneur ; il réussit enfin, par sa prudence et sa charité, à faire disparaître la division jadis créée au sein de l'épiscopat, par la fameuse affaire des Trois-Chapitres. Saint Grégoire a laissé des écrits nombreux et importants qui lui ont valu d'être placés au nombre des quatre grands docteurs de l'Eglise latine.....

LE PRINCE réorganise et surveille avec soin, dans les intérêts de la justice et de la charité, l'administration des domaines considérables possédés, par le Saint-Siège. Au milieu de l'invasion des Lombards, voyant l'Italie abandonnée à ses seules ressources, et n'espérant aucun appui de la part de l'exarque ou de l'empereur pour sauver sa ville et son peuple, il dut prendre en main l'organisation de la défense, et s'entremettre pour obtenir une paix honorable, et c'est la signature du pape ou de son représentant qu'exige Agilulphe comme garantie du traité

Les sœurs grises

Sous ce titre, la *Minerve* publie l'article suivant :

“ Nous avons parlé du magnifique discours prononcé par Monseigneur Taché à l'occasion du cinquantenaire de la sœur Saint-Joseph, née Gertrude Coullée. Ce discours contient, à part de hautes considérations sur la vocation de la vie religieuse, sur le but élevé et les œuvres de l'institut fondé par madame d'Youville, un historique intéressant et une statistique précieuse

relativement, aux établissements des sœurs grises, tant dans le Nord-Ouest que dans les anciennes provinces.

“ C’est Montréal qui a été le berceau de cette société, comme le berceau de la congrégation, et la maison-mère des sœurs grises est toujours à Montréal, comme la maison-mère de la congrégation. Seulement, la fondation de madame d’Youville est de date plus récente que celle de la sœur Bourgeois, bien que les deux communautés aient aujourd’hui des ramifications dans les différentes parties du pays. La congrégation date des premiers temps de la colonie. Les sœurs grises datent du milieu du siècle dernier : il y a eu cent cinquante ans au commencement de cette année, que les fondatrices ont émis leurs premiers vœux, et il y aura un siècle et demi en 1897, dans neuf ans, que madame d’Youville et ses compagnes prirent la charge de l’hôpital général, où elles succédèrent aux frères hospitaliers, dont l’établissement remontait en 1694.

“ On sait comment s’était manifestée la vocation de madame d’Youville. C’était à l’époque où Pierre Gautier de Varennes de la Vérandrye, le célèbre découvreur canadien, explorant l’Ouest et le Nord-Ouest, cherchait un passage vers la mer de Chine, et travaillait à étendre le domaine de la Nouvelle-France. “ Une nièce M. de la Vérandrye, jeune veuve de trente ans, avait vu se dissiper les unes après les autres, dit Monseigneur Taché, les illusions que le rang, la fortune et le monde font miroiter avec tant d’éclat aux yeux de leurs favoris. Le monde perdait de ses séductions, la fortune menaçait de ne plus sourire ; en un mot, la terre devenait trop petite pour le cœur de madame d’Youville, il lui fallait, à elle aussi, des découvertes ; il lui fallait, à elle aussi, trouver un passage à travers toutes les aspérités de la vie pour arriver à un océan de paix, où son cœur blessé, lacéré au contact des choses de la terre, pourrait goûter le repos qui serait pour lui la source de biens incalculables. ” Epreuve par le malheur, la noble femme résolut de se donner tout à Dieu et de ne travailler que pour lui et pour les malheureux, et elle prononça les vœux de religion le 31 décembre 1737.

Comme le rappelle Monseigneur Taché, les débuts de son œuvre furent lents et incertains ; ils ne faisaient aucunement prévoir l’immense développement qui l’attendait. L’hôpital général des frères hospitaliers était loin de répondre à ce qualificatif, puisqu’ils ne recevaient que les vieillards infirmes. Les nouvelles hospitalières étendirent sa sphère d’action, et reçurent, en outre, des soldats invalides, des aliénés, des incurables, des enfants abandonnés, des orphelins ; elles ouvrirent même un asile à des filles de mauvaise vie. C’est en 1753 que madame d’Youville et ses compagnes, au nombre de onze, furent formellement substituées, par lettres patentes du roi, aux frères. Monseigneur de Pontbriand, évêque de Québec, visita l’hôpital deux ans plus

tard, en 1755, et sanctionna de son autorité les règlements et engagements de la nouvelle communauté. C'est de cette époque que les lois ecclésiastiques et civiles reconnaissent les sœurs grises comme société religieuse, propriétaires et directrices de l'hôpital général de Montréal.

“ La conquête du Canada eut lieu bientôt après, et les religieuses n'étaient pas sans inquiétude au sujet de leur fondation ; mais elles furent bien vues des Anglais comme elles l'avaient été des Français mêmes, et rien ne vint les troubler du côté des nouveaux gouvernants. Madame d'Youville, la fondatrice, mourut en 1771, après trente-quatre années de profession religieuse. Elle laissait dix-huit sœurs grises, et le nouvel institut continua à se développer lentement pendant le reste du siècle et au commencement du siècle actuel. Jusqu'à 1838, c'est-à-dire cent ans après l'entrée en religion de la fondatrice, il y avait eu soixante-dix-sept sœurs grises en tout. Quarante-sept étaient mortes, de sorte que la communauté ne se composait en core que de trente membres, plus trois novices.

“ C'est en cette année 1838, que Mlle Gertrude Coullée, qui vient de célébrer ses noces d'or au Manitoba (elle était une des trois novices), fut admise à la profession sous le nom de sœur Saint-Joseph. Il s'est écoulé un demi-siècle depuis lors, et c'est pendant ce demi-siècle que l'institut de madame d'Youville a pris véritablement son essor.

“ En 1840, des sœurs grises sortaient de Montréal et fondaient un premier établissement au dehors, à Saint-Hyacinthe, avec quatre sœurs détachées de la maison-mère. Quatre ans plus tard, quatre autres sœurs, dont la sœur Saint-Joseph, partait pour la Rivière-Rouge. L'année suivante encore (1845), quatre autres allaient fonder la maison de Bytown (Ottawa), et en 1849, cinq autres allaient se fixer à Québec.

“ Aujourd'hui, la maison-mère de Montréal compte trente-quatre établissements qui dépendent d'elle, à part la *Vicairie* de Saint-Boniface. Le nombre des sœurs professes est de quatre cent six (406), celui des novices de 57, et celui des postulantes de 16. Ces religieuses prennent soin de plus de sept cents vieillards, plus de mille orphelins, et donnent l'instruction à près de quatre mille enfants dans les écoles ou les salles d'asile. Elles étendent leurs opérations à six diocèses.

La branche de Saint-Hyacinthe, avec sa succursale de Nicolet, compte douze établissements, 165 professes, 22 novices, 14 postulantes, 405 vieillards, 301 orphelins et 1364 enfants dans les écoles. Cette branche étend ses opérations dans cinq diocèses.

“ Les sœurs grises d'Ottawa ont trente établissements, 278 professes, 42 novices, 42 postulantes, 200 vieillards, 250 orphelins, 7,906 enfants dans leurs écoles. Elles étendent leurs opérations à huit diocèses.

“ Enfin, les sœurs de Charité de Québec, en y comprenant

Rimouski, possèdent 24 établissements, 231 professes, 18 novices, 40 postulantes, 179 vieillards, 982 orphelins, 4,035 enfants, et travaillent dans cinq diocèses.

“ Cela fait donc en tout *mille quatre-vingt* sœurs grises professes (1080), 141 novices et 88 postulantes. Les filles de madame d'Youville dirigent *cent deux* établissements, travaillent dans *vingt-trois* diocèses, soutiennent près de quinze cents vieillards ou infirmes, servent de mères à près de trois mille orphelins, instruisent près de dix-neuf mille enfants, sans parler de l'œuvre des dispensaires, des innombrables visites faites à domicile, ni des enfants recueillis et placés dans des familles.

“ C'est une multiplication incroyable, qui tient du prodige et qui porte la marque manifeste de l'action divine. Quel vaste champ de bonnes œuvres ! Quelle somme immense de bien accompli chaque jour dans toutes les parties du Canada par ces saintes femmes ! “ Aussi, le souverain Pontife, appréciant les services rendus par une communauté aussi précieuse, a-t-il voulu la prendre sous sa protection spéciale, en l'approuvant, éprouvant ses règlements et abritant sa condition sous la sauvegarde du Saint-Siège lui-même.

“ Dans le Nord-Ouest même, le développement de l'œuvre de madame d'Youville n'a pas été moins extraordinaire que dans l'ancien Canada. On voit par le discours de Monseigneur Taché, qu'au lieu de quatre sœurs qu'il y avait en 1844, il y en a cent quatre, plus sept novices et deux postulantes, qui nourrissent près de deux cents orphelins et infirmes et instruisent plus de onze cents enfants.

“ C'est incontestablement au Nord-Ouest que se trouve la partie la plus difficile à cultiver de tout le vaste champ ouvert aux travaux des filles de madame d'Youville. C'est là que sont les véritables sœurs missionnaires, à côté des prêtres missionnaires, marchant sur les traces de ceux-ci aussi loin que les appellent leur zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. “ Il y a quarante-quatre ans, dit à ce propos Monseigneur Taché, l'idée d'envoyer des religieuses à la Rivière-Rouge étonnait le monde, et c'est l'expansion de cette idée qui fait que des sœurs grises sont sur les bords de la Saskatchewan depuis trente ans ; que leurs généreuses compagnes, au-delà du grand lac des Esclaves, voient, depuis plus de vingt ans, les eaux du grand fleuve McKenzie battre la plage près de laquelle est situé leur établissement. ”

Ce que la création de cet établissement et des autres postes du même genre, ceux de l'île-à-la-Crosse, du lac Labiche, etc., a coûté de peines et de souffrances à nos pauvres religieuses, Dieu seul le sait, et on ne s'en fait pas une idée dans les parties anciennes du pays, où l'on trouve déjà tant à admirer pourtant dans l'œuvre des sœurs grises.

“ C'est une des gloires, et des gloires les plus pures du Cana

da catholique et français, d'avoir produit cette communauté de saintes femmes, qui, non contentes de se vouer au service de l'humanité souffrante dans nos villes, vont émerveiller par leur héroïque dévouement les sauvages habitants des régions les plus reculées, où elles précèdent la civilisation et préparent la voie aux établissements laïques. L'institut de madame d'Youville fait le plus grand honneur à notre pays, à Montréal surtout, et pourrait nous être envié par les plus nobles des nations chrétiennes.

Le Code pénal italien

Nous trouvons dans un journal de Rome le texte même de la protestation des évêques anglais contre le Code pénal italien :

“ Très Saint-Père,

“ Les évêques soussignés d'Angleterre ont appris avec grande douleur et indignation que, sous prétexte de réprimer des attaques par la parole ou par la plume contre l'autorité, de nouvelles lois contre les évêques, le clergé et les fidèles d'Italie ont été proposées au parlement italien et sont sur le point d'être adoptées par ce parlement. L'autorité qu'il s'agit de protéger par ces lois est l'autorité de la révolution qui, par la violence, s'est emparée de la ville de Rome.

“ Dorénavant, quiconque osera écrire ou parler pour la défense des droits du Saint-Siège et du monde catholique sera mis à l'amende ou puni par la prison. Aucune exception n'est faite en faveur de personne, quelque éminente ou sacrée que soit la dignité de celui dont il peut s'agir. La vénérable et souveraine personne de Sa Sainteté elle-même, dont on prétend avoir garanti la liberté absolue dans l'exercice de sa primauté sur le monde catholique, n'est pas exempté de l'application de ces lois pénales. Rappeler au peuple chrétien que Rome est la capitale du monde catholique sera regardé comme une attaque contre l'autorité, comme une contravention à ces lois. Ce qui est permis à tous les catholiques dans le monde, dans tout pays libre, sera désormais interdit dans l'Italie seule et surtout à ceux-là mêmes dont les droits ont été méprisés et violés.

“ Nous qui vivons dans un pays où l'Eglise catholique jouit de liberté la plus entière, nous sommes profondément affligés et scandalisés de voir l'injustice et la violence avec laquelle les droits sacrés du chef de l'Eglise sont méconnus et violés dans le véritable centre et le véritable siège de son autorité suprême. Le dévouement filial des évêques et du peuple catholique dans toutes les parties du monde et la partie libre et saine de l'opinion publique de toutes les nations civilisées ont blâmé et condamné ces lois pénales. Nous aussi nous ajouterons notre protestation à celle du monde civilisé, déclarant hautement avec tous les catholiques notre horreur d'une si grande injustice. Nous offrons au

chef divin de l'Eglise des prières ferventes pour qu'il daigne mettre à néant cette attaque et toutes les autres qu'on pourrait entreprendre contre la liberté et l'indépendance de son vicaire sur la terre, et nous implorons humblement pour nous-mêmes et pour l'Angleterre cette bénédiction apostolique.

“ 10 novembre 1888.”

La question romaine

La question romaine est partout à l'ordre du jour. Les évêques dans leurs réunions, les catholiques dans leurs congrès, protestent collectivement contre les spoliations et les persécutions dont N. S. P. le Pape est victime, et exprime le vœu qu'il soit mis ordre à un état de choses aussi intolérable pour les fidèles du monde entier que pour leur Pontife suprême.

La cause de ce mouvement est dans la conduite de plus en plus odieuse des oppresseurs de la papauté.

Comment les catholiques pourraient-ils demeurer inactifs, quand ils voient le mépris de la dignité du Pape poussé par ses ennemis à un tel point qu'on va jusqu'à violer le secret des correspondances pontificales pour les altérer et les donner en pâture à la curiosité publique ; qu'on veut étendre la portée des lois fiscales italiennes jusqu'aux actes accomplis dans l'intérieur du Vatican ; qu'on prétend enlever au Pape, au clergé et aux catholiques jusqu'à la liberté de se plaindre des violences dont ils sont victimes ; qu'on est en train de fabriquer des lois dont l'objet est de consommer les suprêmes attentats contre les droits de l'Eglise ; qu'on a en vue enfin, ainsi que l'a déclaré avec un incroyable cynisme un homme d'Etat très au dacieux, d'anéantir l'autorité spirituelle du souverain Pontife, en l'accusant hététement de représenter l'esclavage de la pensée humaine ?

Il est bien naturel que l'épiscopat entier se soit ému, que les cercles catholiques aient donné le signal du mouvement, et que de tout le monde catholique il s'élevé un cri de protestation.

Les catholiques allemands ont été les premiers à élever la voix, et, comme il convenait, les fidèles ont été prévus par leurs évêques. Dans une adresse au Saint-Père, ceux-ci ont dit qu'ils ne pouvaient pas admettre que le souverain Pontife soit et reste le sujet d'un prince, et qu'une souveraineté temporelle est nécessaire à l'exercice de son sublime ministère. Dans sa réponse, datée du jour même de son entrevue avec l'empereur d'Allemagne au Vatican, le Pape s'est plaint de la situation, de jour en jour plus intolérable, faite au Saint-Siège depuis l'occupation de Rome, et a revendiqué avec plus d'énergie que jamais la souveraineté temporelle des Pontifes romains, “ absolument indispensable pour l'exercice de leur suprême ministère.”

Léon XIII ne s'est pas contenté de protester lui-même contre la violation de ses droits, mais il a déclaré “ opportun ” que l'épiscopat

s'associe à ses protestations, et exprime l'espérance que " tous les chrétiens de l'univers catholique, excités par cet exemple, et animés du même zèle et du même dévouement ", s'efforceront de défendre les droits sacrés de l'Eglise et du Saint-Siège.

Cette déclaration et surtout ce vœu, dont l'expression formelle contraste avec la réserve accoutumée des documents pontificaux en pareille matière, avaient une signification qu'il était impossible de méconnaître.

Les catholiques allemands, du reste, n'avaient pas entendu cette parole du Pape pour faire écho à la voix de leurs évêques. Dès l'ouverture de leur congrès à Fribourg en-Brigau, M. Windthorst, le grand orateur catholique, prit la parole pour affirmer que cette année le grand but du congrès était de revendiquer les droits temporels du Saint-Siège.

" Nous sommes venus, dit-il, pour confesser que nous sommes des chrétiens catholiques romains, inébranlablement attachés au Saint-Siège apostolique, prêts à le défendre envers et contre tous. Et nous le confessons non pas timidement, comme ayant peur d'être remarqués, mais hautement et fièrement. Nous attendrons de pied ferme ceux qui oseraient nous faire une observation au sujet de cette confession. Nous nous occuperons surtout de la situation du Pape. C'est là notre premier devoir, d'autant plus que l'épiscopat vient de rédiger, à Fulda, une adresse au souverain Pontife à laquelle nous adhérons tous. "

Ces paroles universellement applaudies, furent confirmées par les vœux de l'assemblée, et son adresse au Saint-Père dont nous avons reproduit les principaux passages.

Le lendemain même de la réponse du Saint-Père à l'épiscopat, le 17 octobre, une réunion électorale avait lieu à Munster, en Westphalie. M. de Schorlemer-Alst, chef en second du centre allemand, y prit la parole et déclara notamment que dorénavant des catholiques ne sauraient plus se réunir sans s'occuper de la situation faite à la Papauté.

M. de Schorlemer-Alst dit ensuite qu'il fallait absolument restituer au Saint-Père tous ses droits et lui rendre Rome et le patrimoine de Saint-Pierre, essentiellement nécessaire à son indépendance et à sa liberté. Il conclut que les catholiques allemands avaient le droit et le devoir de soulever cette question, attendu que Rome appartient aux catholiques et à toute la chrétienté.

Des déclarations semblables furent faites dans l'assemblée électorale de Cologne. Dans le diocèse de Spire à Kayserslautern, une nombreuse assemblée donna son adhésion aux protestations de Fribourg. Il en fut de même à Georswalde en Bohême, et à Reimbrolh, dans la Prusse rhénane.

Après l'Allemagne, la Suisse. Les évêques réunis à Schwytz, écrivirent au Pape :

" Les évêques de la Suisse, qui ont une patrie garantie dans sa neutralité au sein des grands États de l'Europe, combien il importe

au souverain Pontife, au vicaire de Jésus-Christ, au docteur et au maître infallible des nations, à l'arbitre des rois et des peuples, au père et au chef suprême de tous les chrétiens, d'être et de paraître à l'abri de tout danger, de toute gêne, de toute difficulté, de ne dépendre en rien d'aucun pouvoir humain, et de recouvrer les possessions du principat civil de Rome, que la divine Providence a donné à l'Eglise romaine depuis de longs siècles, comme la meilleure et la nécessaire garantie de sa liberté et de sa dignité, et qui a été détruit en haine de la religion.

“ Mais comme cette liberté, dans les circonstances présentes, est de plus en plus entravée de diverses manières, tellement que votre autorité de souverain Pontife, comme Votre Sainteté le répète, est réellement très dure et, à beaucoup de titres, tout à fait intolérable, et que, de ce chef, plus de deux cent millions de catholiques, dans tout l'univers, sont atteints dans la liberté de leurs consciences, ces mêmes évêques protestent énergiquement avec vous contre tout ce qui se fait depuis longtemps au préjudice du Siège apostolique, et ils demandent que les droits du Saint-Siège soient à jamais et de toutes manières garantis et intacts, comme l'exigent la justice et la religion; autant que l'intérêt général et le bien de tout le genre humain.”

Après les Suisses, les Hollandais. Assemblés à Rotterdam, plus nombreux que jamais, les catholiques déclarèrent :

1^o Que le nouveau et faux principe politique, proclamant un droit naturel sur des frontières naturelles, est aussi injuste, aussi révolutionnaire, aussi impie dans son application aux Etats de l'Eglise, qu'il est injuste, révolutionnaire, impie dans son application au royaume des Pays-Bas; et qu'eux, en vrais antirévolutionnaires, condamnent, abhorrent et combattent toujours ce principe révolutionnaire;

2^o Que conformément à l'esprit des enseignements des évêques de la Néerlande et de tous les évêques du monde catholique, l'affaire du Pape est à leurs yeux le premier et le plus haut intérêt général de tous les catholiques, surtout de tous les électeurs catholiques et de tous les élus chrétiens;

3^o Qu'ils protestent, ainsi que l'ont fait les catholiques allemands, en leur assemblée à Fribourg-en-Brigau, contre la spoliation du Pape;

4^o Qu'ils proclament, comme les catholiques allemands l'ont fait, qu'une souveraineté temporelle, une principauté territoriale est nécessaire au Pape;

5^o Qu'ils proclament, comme il est de leur devoir, reconnaître au Pape le pouvoir de décider en juge suprême relativement à cette souveraineté temporelle, mais que pour eux, catholiques, ils croient, en attendant, ne pouvoir réclamer des mains de la révolution rien de moins que les Etats de l'Eglise qu'on a enlevés au Pape.

Deux autres réunions de catholiques hollandais ont fait les mêmes protestations et les mêmes réclamations.

Puis vinrent les catholiques anglais. Une adresse au Saint-Père,

fut votée à la clôture d'une sorte de congrès réuni à la cathédrale de Southwarck, à l'oratoire de Londres, et dans le Westminster Town Hall.

En voici un passage :

“ Le président, les membres et les amis de la *Société de la Vérité catholique*, assemblés en conférence dans l'hôtel de ville de Westminster, à Londres, prennent cette occasion pour renouveler leur protestation solennelle contre l'outrage inique qui, avec violence et sacrilège, a enlevé au Saint-Siège le pouvoir civil, — la garantie ordonnée de Dieu, de votre liberté ecclésiastique, afin que vous puissiez régler avec justice et impartialité la conscience et la vie chrétienne.

“ Ils proclament que l'outrage et l'attaque de 1870, contre la liberté de leur chef sont un outrage perpétuel et une attaque contre eux mêmes et contre chaque partie de l'Eglise catholique.

“ Ils regardent comme nulle la loi dite des garanties, ils la considèrent comme un insulte au Saint-Siège et aux catholiques de tout pays.

“ Ils protestent avec indignation contre les projets de loi par lesquels le gouvernement révolutionnaire d'Italie, se mettant en opposition avec les principes de la liberté proclamée dans tout le monde civilisé, se propose de priver le clergé et le peuple italien de la liberté de la parole de la presse. Ils voient clairement que ces lois pénales en question lèvent le masque d'une prétendue modération et sont la déclaration ouverte d'une persécution religieuse.

“ Enfin, le président, les membres et les amis de la “ *Société de la Vérité catholique* ” témoignent ici leur fidèle et entière adhésion à toutes les déclarations concernant le pouvoir temporel, faites par Votre Sainteté et par le collège sacré des cardinaux, ainsi qu'aux résolutions publiées dans le courant de cette année par les évêques d'Italie, par les évêques allemands à Fulda, et par les catholiques d'Allemagne à leur congrès à Fribourg, résolutions qui ont reçu l'adhésion du monde catholique.

“ Ils croient, avec leurs frères du monde entier, qu'il ne peut y avoir de paix ni de tranquillité assurée dans le monde chrétien, tant que le chef de la chrétienté est dépourvu de toute la garantie légitime de sa liberté.

“ Et, quelles que puissent être la timidité et l'indifférence des souverainetés civiles, et leur aveuglement à ne pas voir que le pouvoir temporel du Pape représente les principes de justice, de droit et de stabilité sur lesquels l'ordre civil du monde est basé, ils s'engagent à ne jamais cesser de prier Dieu et sa sainte Mère, et de ne rien épargner jusqu'à ce que Rome, la capitale de la chrétienté, soit rendue à Votre Sainteté et continue à être, comme elle a toujours été, la garantie matérielle, divinement ordonnée, de votre liberté et indépendance spirituelle. ”

Nous dépasserions les limites que nous nous sommes imposées, si

nous voulions reproduire les protestations et les revendications de l'épiscopat en Italie, en Espagne, en Belgique et en Amérique.

Les catholiques américains se sont aussi empressés d'unir leur voix à celle de leurs évêques. Eux aussi, réunis en congrès à Cincinnati, ont affirmé que l'indépendance du Pape ne peut être affirmée que par la souveraineté territoriale. Ils ont réclamé cette souveraineté et cette indépendance avec d'autant plus de fermeté et d'insistance, ont-ils dit, que les ennemis de la Papauté veulent fermer la bouche du vicaire de Jésus-Christ et de ceux qui l'aident dans l'accomplissement de sa mission.

Des congrès semblables se préparent en Belgique, en Europe et en Autriche pour faire écho à la voix des évêques de ces contrées.

La France ne pouvait se taire au milieu de ce concert. Les cardinaux, archevêques et évêques réunis à Orléans à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Monseigneur Dupanloup, donnèrent le signal. Les catholiques français réunis à Aurillac furent les premiers à répondre. Ils ont déclaré :

“ Réprouver tous les attentats perpétrés contre la souveraineté temporelle du Pape, depuis l'invasion sacrilège de l'Etat romain et l'irruption dans la ville éternelle, jusqu'aux lois scélérates que des sectaires viennent d'imposer aux sujets du Pape pour étouffer leurs imprescriptibles revendications. ”

Et ils ont émis le vœu :

“ Qu'un centre d'action doit s'établir au plus tôt pour rechercher et indiquer les voies auxquelles il convient de recourir, selon les circonstances pour que la France, fidèle à ses glorieuses traditions et au plus saint de ses devoirs, tienne son rang à la tête des nations qui s'efforcent de hâter la nécessaire restauration de la liberté civile et publique du Pontife romain. ”

On annonce pour les premiers jours du mois prochain, une conférence qui aura lieu à Lyon, et où des catholiques tels que M. Lucien Brun, Charles Jacquier, Brac de la Perrière parleront également des droits du souverain Pontife et des droits de l'Eglise.

Nous ne savons ce que feront les catholiques du Nord ; mais, quoi qu'ils fassent et quoi qu'ils disent ou ne disent pas, il n'est pas possible de nier que la question romaine est aujourd'hui plus palpitante d'intérêt et d'actualité que jamais.

“ Il est hors de doute, dit l'*Osservatore romano*, que quand le mouvement catholique se sera étendu partout comme il est en train de le faire, et quand il aura partout suscité des manifestations continues, générales et énergiques, les gouvernements étrangers ne pourront se dispenser de se mettre à sa suite, d'autant plus que les moyens employés par les catholiques pour revendiquer les droits de l'Eglise correspondent à ces divers systèmes politiques dans lesquels consistent, dit-on, les principes modernes du gouvernement et les bases de la civilisation de notre temps.

“ Plus les constitutions actuelles s'inspirent des principes de ce qu'on appelle le libéralisme, plus aussi elles se montrent respectueu-

ses envers les droits populaires, lesquels dérivent de la liberté de réunion, de la liberté d'association, de la liberté de conscience et d'autres libertés semblables. Or, c'est précisément sur ces libertés et sur leurs applications légales que les catholiques fondent leurs réclamations en faveur de l'indépendance, de la liberté pontificale."

NOUVELLES RELIGIEUSES

— Les luthériens de Paris ont tenu un synode. On y a étudié spécialement deux questions :

La première est celle des mariages mixtes. Elle a été traitée à fond dans un rapport substantiel et fort remarquable. On comprendra l'intérêt qui s'attache tout particulièrement à cette question pour l'Eglise de Paris, quand l'on saura que la proportion des mariages mixtes qui y sont célébrés chez les luthériens est de soixante-dix-huit pour cent. Au premier rang des mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts et la dignité de l'Eglise en de telles circonstances, le rapporteur proposait le refus absolu de la bénédiction nuptiale aux conjoints qui auraient pris vis-à-vis de l'Eglise catholique l'engagement d'élever leurs enfants dans cette communion. Les débats sur ce point ont été longs et animés, et des vues assez diverses se sont manifestées. Il a été convenu que la question demeurerait à l'ordre du jour et reviendrait à la prochaine session.

Il en a été de même pour la question du mariage des époux divorcés et des principes à adopter par l'Eglise en cette matière, question infiniment délicate et complexe, dont un rapport de M. Lods a mis en lumière toutes les difficultés. Plus que la première encore, elle a besoin d'être, étudiée mûrie.

On a, dans ce compte rendu, dit *l'Univers*, l'aveu que le catholicisme pénètre de plus en plus à Paris dans les familles protestantes, et que le protestantisme en est à hésiter même sur la doctrine du mariage.

Voici le texte du manifeste que l'empereur de Russie a publié après avoir échappé la mort dans l'accident du chemin de fer de Borki :

Par la grâce de Dieu, Nous, Alexandre III, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande, etc.

Par les décrets insondables de la Providence, nous avons été l'objet d'un miracle de la grâce du Seigneur. Dans un péril où aucun espoir de secours humain n'était possible, le Tout-Puissant a daigné nous conserver miraculeusement la vie, à moi, à l'impératrice, au tsarowitzet à tous nos enfants.

Que les prières de tous nos fidèles sujets s'unissent aux actions de grâces que nous adressons à Dieu pour le remercier de notre salut.

Nous prosternant avec vénération devant les desseins miraculeux du Tout-Puissant, nous croyons fermement que la grâce du Seigneur qui nous a été accordée, à nous et à notre peuple, est une réponse aux prières chaleureuses que des millions d'enfants fidèles de la Russie adressent journellement à Dieu en notre faveur partout où se trouve une sainte église et partout où l'on glorifie le nom du Christ. Puisse la Providence divine, en nous conservant la vie que nous consacrons au bien de notre chère patrie, nous accorder aussi la force

d'accorder fidèlement jusqu'à la fin la grande mission à laquelle nous sommes appelés par sa volonté.

Donné à Saint-Petersbourg le 23 octobre (5 novembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit après la naissance du Christ, et de notre règne la huitième.

ALEXANDRE.

Quant on voit le plus puissant monarque de l'Europe s'exprimer ainsi, que doit-on penser de nos pygmées qui insultent Dieu ?

Tout en déplorant les progrès du catholicisme, les feuilles protestantes anglaises reconnaissent souvent, avec une étrange franchise, les mérites de cette religion, dont elles craignent cependant les envahissements. Le *Givalia*, journal anglican et conservateur du pays de Galles (province d'Angleterre), en offre un frappant exemple.

Après avoir constaté que " des signes nombreux démontrent au monde que le papisme (lisez *le catholicisme*) fait dans le pays de Galles des progrès réels, quoique silencieux ", qu'il a maintenant un pied dans toutes les villes considérables de la province, et que, depuis trente ans, peu à peu et sans bruit, mais aussi sans arrêt, il a multiplié ses conquêtes dans un pays où, plus encore qu'en Angleterre, il était détesté et haï, le même journal fait l'aveu suivant :

" Nous croyons bien que les adhérents du papisme ont d'excellentes qualités. Ils donnent à toutes les sectes un noble exemple de zèle, de fidélité et d'harmonie intérieure. De plus, il est très rare, dans le pays de Galles, de rencontrer un papiste devant les tribunaux ou dans les prisons.

" ... Si nous parcourons des yeux les écoles établies par eux, nous découvrons entre autres une ville de Flintshire, où il y avait plusieurs écoles protestantes pour la classe moyenne et une école papiste d'un ordre plus élevé. Cette dernière école a été dirigée avec un succès tel qu'à l'heure qu'il est, les écoles protestantes, tombées en décomposition, sont supprimées, l'établissement catholique est le seul que peuvent fréquenter des jeunes filles honnêtes, et plusieurs des principaux méthodistes de la ville y ont envoyé leurs filles. "

DECES DE LA SEMAINE.



C'est une salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

II Mach., xiv, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS:

J.-B. Poulin — M. Houle, ép. Dompierre. — A. Gautier, ép. Morel. —
N. Boivin. — M. Aubry, ép. Perras. — J. Quesnel, Vve Lamadeleine. —
V. Deschênes. — P. Mahu, Vve Galerneau. — E. Durocher, ép. Simpson.
— J. Leveillé. — M. Fény. — M. Moreau. — F. McVinnon. — A. Madore.
— J. Taillon, ép. Collin. — L. A. Duff. — J. Lacase, Vve Bazinet. — J.
Vézina. — Z. Laflamme, ép. Langevin. — Hon Gichenski. — A. Labrec-
que. — J. Landy, ép. Comtois. — G. Vallet, ép. Charland. — A. Brulé, éps
Toussaint — Z. Dépatie.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR

DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES

A RESSORT COMPLET DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

A. F. X. BEAUDRY

(ETABLISSEMENT EN 1868)

MARCHAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de Crurs, Four-
nitures et Outils de Cordonniers, Selliers, Tan-
neurs et Corroyeurs, Formes, Empoignes importées, etc.,
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des
Communautés Religieuses.



271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal

A VENDRE
UN ORGUE A TUYAUX

EN BONNE CONDITION
VOIR ET S'ADRESSER A
J. CARON, Facteur d'Orgues,
3478 NOTRE-DAME, SAINT-HENRI.

111 KING
ST. MONTREAL
JULY 1885

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
PROPRIETAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"
TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL
COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de
la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVEAU MANUEL DE CHANTS LITURGIQUES

TRADUITS EN NOTATION MODERNE, AVEC RYTHME PRECIS
SUIVIS DE 39 MOTETS EN MUSIQUE POUR SALUTS, ETC.

A l'usage des Eglises, des Communautés religieuses, des Collèges et des Ecoles

PAR

L'ABBÉ C. BOURDUAS, P^{tré}

Maître de Chapelle à la Cathédrale de Montréal.

Un volume in-18 de 386 pages, pleine reliure, toile gaufrée.

PRIX :

Un exemplaire 0.60

La douzaine \$6.00

EN VENTE CHEZ LES EDITEURS

EUSEBE SENECAI & FILS,

No 20, rue Saint-Vincent,

MONTREAL.

SOUS PRESSE

ACCOMPAGNEMENT

DU

Nouveau Manuel de Chants Liturgiques

PAR

R. OCT. PELLETIER, *Organiste à la Cathédrale de Montréal.*

Un Volume in-4° format oblong, broché... Prix : \$5.00

“ relié..... “ 5.50

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Dix huitième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 19 DEC. 1888, A 2 H P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 50,000.00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de.....	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$56,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREA

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue, garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instrument de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

SATISFACTION GARANTIE ET CONDITIONS FACILES

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec,
1876, RUE NOTRE-DAME, Montrea